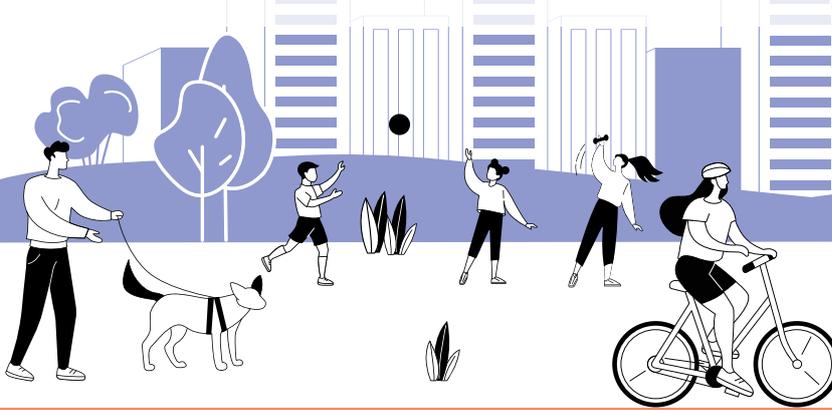


AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

SOLUTIONS MOBILITÉ : UNE VOIE DÉDIÉE AU COVOITURAGE



Le covoiturage permet de diminuer le nombre de voitures en circulation tout en conservant le même nombre de personnes transportées. La mise en service d'une voie dédiée au covoiturage offre un gain de temps à ses usagers et permet de fluidifier le trafic routier. Cette solution répond aux enjeux de décongestion des agglomérations et de réduction des émissions des polluants.

C'est aussi un atout pour le climat et l'énergie : en incitant au covoiturage, la voie dédiée participe à la décarbonation des mobilités.

De quoi parle-t-on ?

Les voies dédiées (appelées aussi VR2+) sont des voies de circulation réservées à des heures définies ou de manière permanente à certains véhicules moins émissifs par nature (motorisation) ou par leur usage : covoiturage, transports en commun, taxi. Selon le principe "Si vous polluez moins, vous avez l'avantage d'éviter les embouteillages". Il est primordial que la voie dédiée soit mise en place sur une voie de circulation existante (et de ne pas construire une nouvelle voie pour l'occasion).

Déjà testées à Grenoble (2020), Lyon (2020), Annecy (2023), Lille (2023) ou Strasbourg (2023), les voies dédiées sont une solution efficaces ayant pour vocation de se généraliser.



Où, pour qui ?

- Tout axe routier sujet aux congestions (tronçon de 100 m à plusieurs kilomètres).
- Exemple : une autoroute située en agglomération, une artère urbaine, ou encore un axe relié à une ZFE-m.

TEMPS de mise en œuvre

De 1 à 3 ans

Temps de travaux pour aménagement des voies et de la signalisation, phase de communication (pédagogie) à prévoir.

COÛTS

d'investissement

€€

d'usage

€

Nantes Métropole : 500 000 € TTC pour une voie dédiée de 2,2 km (équipements, travaux, mesures d'évaluation et de contrôle).

IMPACTS

sur la qualité de l'air (émissions)



Action sur les émissions d'oxydes d'azote (NOx), polluants traceurs du trafic routier et sur les particules (PM10 et PM2.5)

I Quels avantages ?

ENCOURAGER LA MOBILITÉ PARTAGÉE

Mettre en place une voie dédiée au covoiturage incite les usagers à changer de mode de déplacement en ayant recours aux mobilités partagées ou faiblement émissives du fait de la fiabilisation et de la réduction de leur temps de parcours.

RÉDUIRE LE TEMPS ET LE COÛT DE TRANSPORT

L'utilisation d'une voie dédiée permet de réduire le temps de parcours des usagers. C'est aussi un atout économique pour chacun. Les dépenses de trajet sont mutualisées : essence, péage....

RÉDUIRE LE TRAFIC, LA POLLUTION EN LIMITANT L'AUTOSOLISME

La voiture individuelle représente à elle seule plus de 15 % des émissions de gaz à effet de serre et 20 % des émissions de NOx en France. Partager un véhicule permet de diviser par deux les émissions de son trajet.



900 000 trajets quotidiens sont effectués en covoiturage aujourd'hui.

Source : ecologie.gouv.fr
([accès](#))

- 8 minutes de trajet

pour les covoitureurs qui empruntent la voie dédiée (2,2 km) à Nantes le soir à l'heure de pointe.

Air Pays de la Loire estime qu'une **baisse de 10 % des émissions de NOx** est attendue sur cet axe.



De 1 à 3 ans

Grandes étapes de projet

Initiation du projet

- Sélection de l'axe routier structurant ;
- Sélection de la voie dédiée (sens, voie de gauche en général affectée en voie dédiée au covoiturage, etc.).

Planification

- Prévoir les périodes d'application (24/24h, en heures de pointe, lors de conditions de circulation dégradées, etc.) et ajuster la vitesse de circulation sur la voie ;
- Prévoir la signalisation horizontale/verticale indiquant la voie dédiée (statique ou dynamique indiquant un losange blanc sur fond bleu).

Conception et réalisation

- Définir les types de véhicules autorisés : véhicules occupés par au moins 2 personnes, taxis/VTC, transports en commun, véhicules de secours, d'assistance et de police, véhicules Crit'Air zéro émission, etc ;
- Réaliser les travaux d'aménagement nécessaires sur les voies (réfection, reprofilage, etc.).

Suivi et évaluation

- Taux d'utilisation ;
- Taux d'occupation des véhicules/Part du covoiturage sur l'axe ;
- Temps de trajet des usagers ;
- Suivi du trafic routier et des points de congestion ;
- Effets sur la sécurité routière ;
- Evolution des émissions de polluants atmosphériques.

Sensibilisation

- Communiquer pour informer les usagers des règles d'usage de la voie dédiée.
- Veiller à la bonne compréhension du dispositif et de la signalisation par les usagers.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Suivre attentivement l'évolution du trafic routier (débits sur les voies, respect de la vitesse limite de circulation, report de trafics sur d'autres axes routiers) et les effets de la mise en place d'une voie dédiée sur la sécurité routière (nombre d'accidents et d'incidents, sécurité ressentie) ;
- Inscrire cette solution dans une politique globale en faveur des mobilités alternatives (actives, partagées, etc.) en s'appuyant sur le déploiement du covoiturage (plateformes de mise en relation, arrêts de covoiturage, parkings relais, incitations financières), ou encore envisager l'ouverture de la voie dédiée aux véhicules 100 % électrique ou à hydrogène, dont l'achat serait soutenu par des aides de la collectivité ;
- Prévoir une campagne de communication auprès des usagers et la mise en place d'un système de contrôle (radars).

IMPACTS sur la qualité de l'air et perspectives



Impacts sur la qualité de l'air à court terme

Émissions

- Quantité de polluants rejetés dans l'atmosphère



Effet significatif

Baisse attendue des émissions d'oxydes d'azote (NOx), polluants traceurs du trafic routier et sur les particules (PM10 et PM2.5) issues de l'échappement et de l'abrasion des véhicules.

Conditions :

- Décongestion du trafic, situation favorable à la diminution des consommations des véhicules en circulation ;
- Diminution des distances parcourues/véhicules (veh.km).

Concentration

- Proportion de polluants dans l'air



Effet modéré

Baisse attendue des concentrations à proximité des axes routiers, en lien avec la réduction des émissions de NOx, particules et ammoniac, polluants émis localement par le trafic routier.

Exposition

- Estimation du niveau de pollution auquel est soumis une population



Pas d'effet

Pas d'effets attendus sur l'exposition car les axes routiers visés par cette solution sont structurants et a priori éloignés des bâtiments résidentiel et tertiaire.



Impacts sociétaux

- Réduction du temps et du coût de déplacement ;
- Changement de pratiques de mobilité (réduction de l'autosolisme).
- Lien social favorisé.



Impacts sur l'attractivité de mon territoire

- Décongestion des axes routiers aux heures de pointe ;
- Baisse des émissions associées au trafic automobile ;
- Réduction du bruit liée à la baisse du trafic (attention, pour la décongestion du trafic, à limiter la vitesse pour ne pas avoir d'effet inverse) ;
- Solution de transport (covoiturage) là où les transports en commun sont manquants.



Réglementations & incitations

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 donne la possibilité de mettre en place des voies dédiées aux transports collectifs ou au covoiturage.

L'article 124 de la Loi Climat et Résilience prévoit à titre expérimental pour une durée de 3 ans la mise en place de voie dédiée au covoiturage sur les autoroutes, voies express du réseau routier national et des réseaux départementaux desservant une Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m).

Le Gouvernement accélère le développement du covoiturage et a lancé le 13 décembre 2022 le Plan national covoiturage du quotidien pour promouvoir le covoiturage courte distance. Il affiche un objectif de triplement du nombre de trajets réalisés en covoiturage d'ici 2027.

Conseils et points de vigilance

ENJEUX DE SÉCURITÉ

Le risque principal réside dans la gestion des changements de file entre les voies "embouteillées" et la voie dédiée (VR2+) où les véhicules circulent plus vite. Pour l'éviter, veillez au juste dimensionnement de la voie dédiée pour améliorer les visibilité et faciliter les manœuvres d'évitement. Vous pourrez également baisser la vitesse sur l'ensemble des voies de circulation, pour limiter le différentiel d'allure entre les véhicules dans le bouchon et les utilisateurs de la voie dédiée.

ENJEUX D'ACCEPTABILITÉ

L'efficacité des voies dédiées peut être améliorée par un meilleur respect de ces dernières. La mise en place d'une communication adaptée permet de sensibiliser les usagers et d'augmenter l'acceptabilité de certaines contraintes. Un travail de sensibilisation et de signalisation devra être prévu pour favoriser la lisibilité du dispositif : indication des horaires et jours d'application de la voie dédiée, faire connaître aux automobilistes le panneau de signalisation (losange), etc.

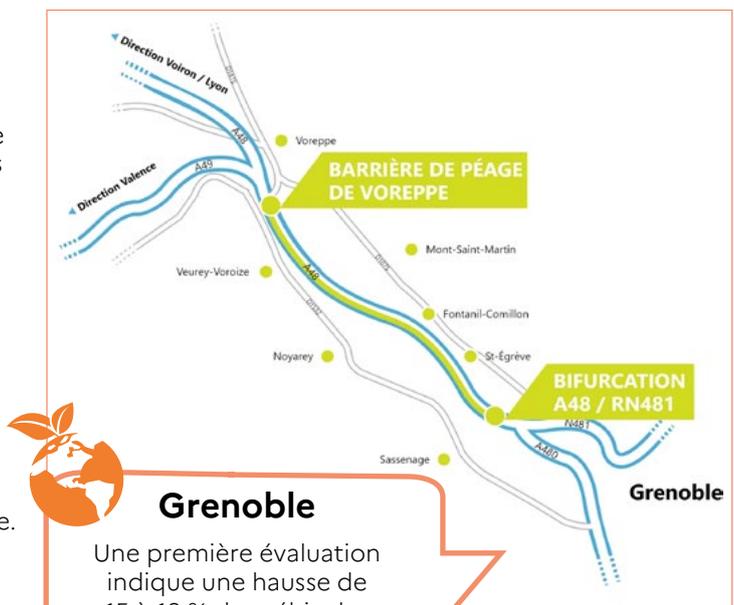
S'inspirer des retours d'expérience

LA PREMIÈRE VOIE DÉDIÉE EN FRANCE À GRENOBLE (38)

Mise en service en septembre 2020, la voie dédiée grenobloise couvre un tronçon de plus de 8 km, entre le péage de Voreppe et la bifurcation A48/RN48 dans le sens Lyon < > Grenoble. Elle permet de réduire le nombre de véhicules sur cette portion très chargée (100 000 véhicules par jour dans les deux sens) et contribue efficacement à l'amélioration de la qualité de l'air et de vie des usagers au quotidien.

Aux heures de pointe, l'actuelle voie de gauche devient la voie réservée aux véhicules occupés par deux personnes et plus, aux taxis et aux véhicules à très faible émissions (Crit'Air zéro émission). La vitesse maximale autorisée est alors de 50 km/h sur l'ensemble des voies. Plusieurs places de covoiturage ont d'ailleurs été déployées à proximité de l'autoroute.

Plus d'infos : APRR - AREA [accès](#)



UNE VOIE DE COVOITURAGE AUX ENTRÉES ET SORTIES DU GRAND LYON (69)

Pour favoriser la pratique du covoiturage, la Métropole de Lyon a ouvert des voies réservées sur deux tronçons de la M6 et M7, dans les deux sens de circulation et tous les jours de la semaine, 24h/24. Une exception : en cas d'accident sur les deux autres voies, le signal lumineux indiquant la voie de covoiturage se désactive, tout le monde peut emprunter la voie de gauche. Pour faciliter encore plus le covoiturage, le Grand Lyon a développé des outils : l'appli EnCovoit, qui permet de repérer les conducteurs ou passagers à proximité, et les arrêt Covoit' Minute qui facilitent la prise et dépose des passagers sur le même principe que l'auto-stop.

Plus d'infos : Métropole Grand Lyon [accès](#)

